



## Fin du contrat CDD, pourtant je continu de travail es un CDI??

Par **DamSam**, le **09/02/2015 à 16:30**

Bonjour, rnrnMa mère est employée en tant que femme de ménage, à la mairie. rnDepuis 2009 elle est en contrat CDD de Septembre à juillet. rnrnDurant un contrat de travail qui couvre la période de septembre 2013 à juillet 2014. On lui met un avenant qui stipule qu'à compter de décembre 2013 sera mensualisé ( en gros cela veut dire qu'à partir de décembre 2013 ces contrats seront semestriels).rnrnMais elle n'a pas signé de nouveau contrat depuis. Et puis le début janvier on lui renvoie un contrat pour couvrir une période de janvier 2015 à Juillet 2015. rnrnMa question, étant donné qu'elle n'a pas reçu et signé de contrat couvrant la période septembre 2014 à Décembre 2014, mais qu'elle a continué à travailler et qu'elle a reçu des bulletins et un salaire peut-on considérer qu'elle est automatiquement reconduite en CDI? Et qu'elle n'a pas à signer le nouveau contrat?? rnrnJe rappelle qu'elle travaille avec la mairie en collectivité territoriale, est-ce que cela change le droit du travail ? rnrnMerci énormément pour votre aide.

Par **moisse**, le **09/02/2015 à 16:42**

Bonjour,rn[citation]Je rappelle qu'elle travaille avec la mairie en collectivité territoriale, est-ce que cela change le droit du travail ? rn[/citation]rnOuiLe code du travail n'est en grande partie pas applicable.rnPar exemple il n'y a pas de reconduction en CDI à l'échéance du CDD, et il n'y a pas de prime de précarité à la fin du contrat.rnPar contre bientôt il faudra faire attention et ne pas écrire n'importe quoi.rnEn effet la période sous CDD ne peut pas dépasser 6 ans.

Par **DamSam**, le **09/02/2015** à **23:09**

Merci bcp pour votre réponse vous avez été très rapide. rnc'est a dire qu'après, son prochain contrat il peuvent ne plus lui propose de travail pour la mairie? rnrnOu renouvelais en cdi?  
rnrnMerci bcp

Par **moisse**, le **10/02/2015** à **08:53**

C'est exactement cela. La mairie fera connaitre sa position avec un certain délai.rnIci pour quelques détails:rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F13117.xhtml>

Par **DamSam**, le **10/02/2015** à **09:32**

Je vous remercie infiniment pour tout ces renseignements. rnJ'espere franchement qu'il ne vont pas la jeter après la fin de son contrat comme une chaussette . rnrnMerci de votre aide.  
rnExcellente journée. rn;)